



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
la Ville de Montréal-Est du 16 octobre 2024 à 19 h 00
tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville
situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Présence (s) :

Madame Anne St-Laurent - mairesse
Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm - district 1
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 3
Monsieur le conseiller Mario Bordeleau - district 4
Monsieur le conseiller Denis Marcil - district 5
Monsieur le conseiller Robert Schloesser - district 6

Absence (s) :

Monsieur le conseiller Yan Major - district 2

Sont également présents :

Me Olivier Pelletier, greffier
Madame Colleen McCullough CPA, OMA, trésorière et directrice générale adjointe
Madame Isabelle Falco, coordonnatrice administrative et communications
Madame Lyne Boyer, coordonnatrice administrative et communications
Me Alexis Desgagné Hébert, greffier adjoint

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.1

Madame Anne St-Laurent, mairesse, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h 12.

À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ORDRE DU JOUR 2.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2024
202410-273** 2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Schloesser,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 octobre 2024 tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 octobre 2024
- 3. PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2024 et de la séance extraordinaire du 30 septembre 2024
- 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 4.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances

- 4.2 Dépôt du rapport de la Direction des ressources humaines sur le mouvement de personnel
- 4.3 Dépôt du procès-verbal de la Commission de circulation tenue le 10 septembre 2024
- 4.4 Dépôt du compte-rendu de la rencontre du 28 août 2024 de la Commission loisirs, sports et culture
- 4.5 Dépôt du compte rendu de la rencontre de la commission des requêtes citoyennes du 3 septembre 2024
- 4.6 Rapport diagnostic BiblioQUALITÉ 2024 de l'Association des bibliothèques publiques du Québec
- 4.7 Dépôt des états financiers comparatifs au 30 septembre 2024
- 4.8 Dépôt du certificat de la tenue du registre pour le règlement 118-2024 - Règlement autorisant un emprunt d'un montant de 5 000 000 \$ afin d'effectuer des dépenses en immobilisation requises dans le cadre de la première phase d'implantation du garage municipal

5. RAPPORT DES SERVICES

- 5.1 Disposition d'équipements informatiques
- 5.2 Disposition de mobilier usagé et désuet
- 5.3 Fixation des dates des séances du conseil municipal pour l'année 2025
- 5.4 Politique sur l'utilisation de la langue française au sein de la ville de Montréal-Est
- 5.5 Autorisation d'une enveloppe budgétaire pour la mise aux normes de la salle du Conseil
- 5.6 Nomination de madame Karine Pelletier, directrice des ressources humaines, à titre de membre désigné par l'employeur pour l'administration du Comité de retraite des employés de la Ville
- 5.7 Demande de PIIA pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 254 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 147, avenue Saint-Cyr
- 5.8 Demande de PIIA pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 586 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 11224, rue Ontario
- 5.9 Contribution monétaire de 142 500 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 10150, boulevard Henri-Bourassa Est, connu et désigné comme étant le lot 1 250 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 5.10 Modification du plan de signalisation afin d'installer trois panneaux d'arrêt - Ajout de deux panneaux d'arrêt du côté nord et du côté sud sur l'avenue Montréal-Est à l'intersection de la rue Dorchester et un panneau d'arrêt sur la rue Prince-Albert à l'intersection de l'avenue Saint-Cyr
- 5.11 Protocole d'entente entre Transvrac Montréal-Laval inc. et la Ville de Montréal-Est pour le transport de neige pour la saison 2024-2025
- 5.12 Entente avec la Société de transport de Montréal pour l'installation de quatre abribus
- 5.13 Adoption d'une Politique de capitalisation, d'amortissement et de financement des immobilisations

6. RÈGLEMENT

- 6.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement PR24-24 - Règlement relatif aux contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique
- 6.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement PR24-25 - Règlement sur la réserve financière pour le paiement de la dette de la Ville
- 6.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement PR24-26 - Règlement modifiant le règlement R14-102-1 - Règlement modifiant le règlement R14-102-1 concernant la régie interne du conseil de Ville de Montréal-Est

7. CONTRAT

- 7.1 Réception provisoire des travaux dans le cadre du projet DDG 2024-08- Aménagement d'un débarcadère au carrefour de l'école Saint-Octave et du Centre récréatif Édouard-Rivet.
- 7.2 Octroi de contrat du projet DDG 2024-31- Aménagement d'une piste à vagues pour vélos
- 7.3 Contrat pour le projet - TPG 2023-01 - Renouvellement option (1) Services de collecte et de transport des ordures ménagères, des résidus de construction, de rénovation

et de démolition (CRD) résidentiels et encombrants (valorisables), des matières compostables - Pour la durée totale du contrat (du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025)

7.4 Contrat pour le projet - TP 2024-18A - Regroupement Montréal - Contrats sel de déglacage 2024-2025 AO 24-20538

8. PERSONNEL

8.1 Approbation de la lettre d'entente ME 2024-002 intervenue avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP - 301) et l'employé (matricule 594)

8.2 Adoption de la Politique sur le harcèlement psychologique et à caractère sexuel, la discrimination et toute autre forme de violence en milieu de travail

9. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

9.1 Don à la Légion Royale Canadienne, Filiale 173, pour la cérémonie du Jour du Souvenir

9.2 Don au Fonds humanitaire de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, poste de quartier 49 pour la 56e Journée Fèves au lard qui se tiendra le 25 octobre 2024

9.3 Don pour l'achat d'une table pour la Soirée à l'italienne Desjardins qui se tiendra le 1er novembre 2024 au Club de Golf Métropolitain Anjou

9.4 Demande de don de l'organisme Action Secours Vie d'Espoir pour la Guignolée 2024

9.5 Demande de soutien financier pour Les Relevailles de Montréal afin de maintenir les services aux familles

10. DIVERS

10.1 Aucun

11. AFFAIRE NOUVELLE

11.1 Contrat pour le projet - TP 2024-19A - Acquisition d'une tête de souffleuse usagée 2022 - Gré à Gré

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL 3.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2024

202410-274 3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2024 et de la séance extraordinaire du 30 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 4.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

4.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – Règlement sur l'administration des finances au 3 octobre 2024.

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SUR LE MOUVEMENT DE PERSONNEL

4.2

La Direction des ressources humaines dépose le rapport sur les mouvements de personnel en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE CIRCULATION TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2024

4.3

Le directeur des travaux publics dépose le procès-verbal de la Commission de circulation tenue le 10 septembre 2024.

DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 28 AOÛT 2024 DE LA COMMISSION LOISIRS, SPORTS ET CULTURE

4.4

La Direction sports, loisirs, culture et vie communautaire dépose le compte-rendu de la Commission loisirs, sports et culture tenue le 28 août 2024.

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DE LA COMMISSION DES REQUÊTES CITOYENNES DU 3 SEPTEMBRE 2024

4.5

La directrice générale dépose le Compte rendu de la rencontre de la commission des requêtes citoyennes du 3 septembre 2024.

RAPPORT DIAGNOSTIC BIBLIOQUALITÉ 2024 DE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC

4.6

La directrice générale dépose le Rapport diagnostic BiblioQUALITÉ 2024 de l'Association des bibliothèques publiques du Québec.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2024

4.7

La trésorière dépose l'état comparatif des résultats des activités financières de la Ville de Montréal-Est pour la période du 1 janvier 2024 au 30 septembre 2024.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE POUR LE RÈGLEMENT 118-2024 - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 5 000 000 \$ AFIN D'EFFECTUER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION REQUISES DANS LE CADRE DE LA PREMIÈRE PHASE D'IMPLANTATION DU GARAGE MUNICIPAL

4.8

Le greffier dépose, séance tenante, le certificat de la tenue du registre pour le règlement 118-2024 - Règlement autorisant un emprunt d'un montant de 5 000 000 \$ afin d'effectuer des dépenses en immobilisation requises dans le cadre de la première phase d'implantation du garage municipal

RAPPORT DES SERVICES

5.

DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

202410-275

5.1

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à la disposition de tout son équipement informatique désuet ou qui ne fonctionne plus.

Considérant que ces équipements sont obsolètes ou n'ont plus de valeur marchande.

Considérant qu'il n'y a aucun organisme sur le territoire montréalais qui recycle le matériel informatique.

Considérant que l'Association de recyclage électronique est un organisme qui encourage l'insertion sociale, le réemploi, le recyclage écologique et la destruction des disques durs, de cellulaires, de cassettes de sauvegarde et qui récupère gratuitement les équipements informatiques.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'autoriser la Direction des services administratifs et de l'informatique à se départir de ses équipements informatiques désuets et non fonctionnels de manière écoresponsable ou par un don aux organismes intéressés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DISPOSITION DE MOBILIER USAGÉ ET DÉSUET

202410-276

5.2

Considérant la liste du mobilier usagé et désuet présentée au Conseil.

Considérant la recommandation de la directrice des services administratifs et de l'informatique.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

D'autoriser la Direction des services administratifs et de l'informatique à effectuer les démarches nécessaires pour se départir du mobilier usagé et désuet de manière écoresponsable ou par un don aux organismes intéressés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FIXATION DES DATES DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2025

202410-277

5.3

Considérant qu'il y a lieu de fixer les dates de la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal, conformément à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ) c C-19.

Considérant que le conseil doit fixer les dates et heures des séances ordinaires de l'année 2025.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

D'approuver le calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE SUR L'UTILISATION DE LA LANGUE FRANÇAISE AU SEIN DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

202410-278

5.4

Considérant les exigences de la Charte de la langue française, modifiées par la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, le 1er juin 2022.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'adopter la politique sur l'utilisation de la langue française au sein de la ville de Montréal-Est.

De nommer le Directeur des affaires juridiques et du greffe en tant qu'émissaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION D'UNE ENVELOPPE BUDGÉTAIRE POUR LA MISE AUX NORMES DE LA SALLE DU CONSEIL

202410-279

5.5

Considérant la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'autoriser une enveloppe budgétaire d'un montant de 40 000 \$ taxes et contingences incluses pour la mise aux normes de la salle du Conseil.

D'autoriser un emprunt du fonds de roulement de ce même montant et son remboursement sur une période de 4 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MADAME KARINE PELLETIER, DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES, À TITRE DE MEMBRE DÉSIGNÉ PAR L'EMPLOYEUR POUR L'ADMINISTRATION DU COMITÉ DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE

202410-280

5.6

Considérant les recommandations de la trésorière et de la directrice générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

De nommer madame Karine Pelletier, directrice des ressources humaines à titre de membre désigné par l'employeur pour l'administration du Comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE PIIA POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 252 254 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 147, AVENUE SAINT-CYR

202410-281

5.7

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de PIIA pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 254 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 147, avenue Saint-Cyr.

Considérant que les matériaux proposés pour le balcon ne respectent pas l'ensemble des critères d'évaluation pour les balcons, soit les critères 7 (couleur du balcon), 18 (type de revêtement de sol du balcon) et 19 (barrotins et garde-corps en bois).

Considérant que ces critères ont été établis au règlement sur les PIIA – Secteurs des maisons de Vétéran, découlant directement d'une exigence de conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

Considérant que l'acceptation de la portion de la demande relative au balcon irait directement à l'encontre de l'intention du règlement, soit de « préserver et de mettre en valeur le caractère des lieux et de favoriser le retour à l'origine des composantes architecturales respectueuses du cadre bâti typique des maisons de Vétéran » (Règlement 88-2020, art.14).

Considérant que la portion de la demande visant le remplacement des gouttières blanches actuelles par des gouttières en aluminium de couleur blanche localisées sur les quatre façades du bâtiment est conforme au règlement sur les PIIA – Secteurs des maisons de Vétéran.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De refuser la portion de la demande visant à remplacer le balcon existant par un balcon composé d'un planchéage en fibre de verre de couleur grise, ainsi que d'un garde-corps et de barrotins en aluminium de couleur blanche.

D'accepter la portion de la demande visant à remplacer les gouttières blanches actuelles par des gouttières en aluminium de couleur blanche localisées sur les quatre façades du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE PIIA POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 586 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 11224, RUE ONTARIO

202410-282

5.8

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de PIIA pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 586 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 11224, rue Ontario.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'accorder la demande de PIIA pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 586 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 11224, rue Ontario, en conformité avec les plans fournis par le demandeur, soit le remplacement du balcon existant par un balcon d'une dimension de 1,21 m par 2,43 m, avec un planchéage, des marches et des barrotins en bois, ainsi qu'une rampe en bois recyclé teinté avec une teinture Sico de couleur Teck # 882.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 142 500 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 10150, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 250 900 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

202410-283

5.9

Considérant la recommandation de la Direction de l'aménagement du territoire et du développement économique.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de construction pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 250 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 142 500 \$, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – Règlement de lotissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DU PLAN DE SIGNALISATION AFIN D'INSTALLER TROIS PANNEAUX D'ARRÊT - AJOUT DE DEUX PANNEAUX D'ARRÊT DU CÔTÉ NORD ET DU CÔTÉ SUD SUR L'AVENUE MONTRÉAL-EST À L'INTERSECTION DE LA RUE DORCHESTER ET UN PANNEAU D'ARRÊT SUR LA RUE PRINCE-ALBERT À L'INTERSECTION DE L'AVENUE SAINT-CYR

202410-284

5.10

Considérant les enjeux de vitesse dans les secteurs de l'avenue Montréal-Est et de la rue Prince-Albert.

Considérant les demandes des citoyens d'installer des panneaux d'arrêt sur ces intersections.

Considérant la recommandation de la commission de circulation d'installer ces panneaux d'arrêt.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

De modifier le plan de signalisation du règlement 33-2013 et la signalisation afférente afin d'installer trois panneaux d'arrêts - Ajout de deux panneaux d'arrêt en direction nord et en direction sud sur l'avenue Montréal-Est à l'intersection de la rue Dorchester et installation d'un panneau d'arrêt sur la rue Prince-Albert à l'intersection de l'avenue Saint-Cyr.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCOLE D'ENTENTE ENTRE TRANSVRAC MONTRÉAL-LAVAL INC. ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR LE TRANSPORT DE NEIGE POUR LA SAISON 2024-2025

202410-285

5.11

Considérant que le protocole d'entente avec Transvrac Montréal-Laval inc. pour le transport de neige pour la saison hivernale 2023-2024 a été concluant.

Considérant qu'il est avantageux pour la Ville de Montréal-Est d'utiliser les services de l'OBNL Transvrac Montréal-Laval inc. pour le transport de neige pour la saison 2024-2025.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Schloesser,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver le protocole d'entente entre Transvrac Montréal-Laval inc. et la Ville de Montréal-Est pour le transport de la neige pour la saison 2024-2025.

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ce protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL POUR L'INSTALLATION DE QUATRE ABRIBUS

202410-286

5.12

Considérant que la Société de transport de Montréal souhaite améliorer la qualité du service offert aux usagers du transport en commun.

Considérant la proposition formulée par la Société de transport de Montréal pour l'installation et l'ajout de quatre abribus sur le territoire de la Ville de Montréal-Est.

Considérant que la Société de transport de Montréal assume l'entière responsabilité de l'installation, de l'entretien et de l'usage qui seront faits des installations occupant le domaine public.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver l'entente avec la Société de transport de Montréal pour l'installation de quatre abribus de type « bunker » aux emplacements suivants :

- 54409, boul. Henri-Bourassa / Marien
- 54411, rue Sherbrooke / Joseph-Versailles
- 54418, rue Sherbrooke / Marien
- 54419, rue Sherbrooke / Marien

D'autoriser le directeur du génie à signer l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal-Est et la Société de transport de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE CAPITALISATION, D'AMORTISSEMENT ET DE FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS

202410-287

5.13

Considérant la recommandation de la direction des services administratifs et de l'informatique.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter la Politique de capitalisation, d'amortissement et de financement des immobilisations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

6.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR24-24 - RÈGLEMENT RELATIF AUX CONTRIBUTIONS POUR FINS D'ÉTABLISSEMENT, DE MAINTIEN ET D'AMÉLIORATION DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET MILIEUX D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

202410-288

6.1

Monsieur le conseiller Denis Marcil donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil le projet de règlement PR24-24 - Règlement relatif aux contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique et dépose le projet de règlement PR24-24 à cette fin.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR24-25 - RÈGLEMENT SUR LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE PAIEMENT DE LA DETTE DE LA VILLE

202410-289

6.2

Monsieur le conseiller Denis Marcil donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement sur la réserve financière pour le paiement de la dette de la Ville et dépose le projet de règlement PR24-25 à cette fin.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR24-26 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT R14-102-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT R14-102-1 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL DE VILLE DE MONTRÉAL-EST

202410-290

6.3

Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement R14-102-1 concernant la régie interne du conseil de Ville de Montréal-Est et dépose le projet de règlement PR24-26 à cette fin.

CONTRAT

7.

RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DDG 2024-08- AMÉNAGEMENT D'UN DÉBARCADÈRE AU CARREFOUR DE L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE ET DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET.

202410-291

7.1

Considérant que les travaux du projet DDG 2024-08- Aménagement d'un débarcadère au carrefour de l'école Saint-Octave et du Centre récréatif Édouard-Rivet sont complétés, et ce, conformément aux conditions contractuelles.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Schloesser,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux et d'autoriser le paiement à Construction Vert Dure Inc. de la retenue contractuelle de 5% au montant de 52 233,18 \$, taxes incluses, correspondant à la libération de 50% de la retenue contractuelle en lien avec la réception provisoire du projet DDG 2024-08- Aménagement d'un débarcadère au carrefour de l'école Saint-Octave et du Centre récréatif Édouard-Rivet.

D'autoriser l'affectation de ce montant au surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DE CONTRAT DU PROJET DDG 2024-31- AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE À VAGUES POUR VÉLOS

202410-292

7.2

Considérant la volonté de la Ville de Montréal-Est de diversifier l'offre de services de loisirs sur son territoire.

Considérant la demande de prix formulée auprès de trois entreprises spécialisées pour l'aménagement d'une piste à vagues pour vélos.

Considérant qu'une proposition a été reçue et est conforme à la demande de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'octroyer le contrat d'aménagement d'une piste à vagues pour vélos sur le terrain du parc Philiass-Desrochers du côté ouest de l'avenue Lelièvre à l'intersection de la rue Prince-Albert à l'entreprise Vélosolutions Canada inc. pour un montant de 137 107,69 \$, taxes incluses.

D'autoriser l'affectation de ce montant au Fonds de parcs et espaces verts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET - TPG 2023-01 - RENOUELEMENT OPTION (1) SERVICES DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD) RÉSIDENTIELS ET ENCOMBRANTS (VALORISABLES), DES MATIÈRES COMPOSTABLES - POUR LA DURÉE TOTALE DU CONTRAT (DU 1ER JANVIER 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2025)

202410-293

7.3

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet - TPG 2023-01 - Renouvellement option (1) Services de collecte et de transport des ordures ménagères, des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et encombrants (valorisables), des matières compostables - pour la durée totale d'une année du contrat (du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025).

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics d'octroyer le contrat de renouvellement option (1) au soumissionnaire.

Considérant que la Ville de Montréal-Est adhérera au regroupement d'Éco Entreprise Québec (ÉEQ) pour la collecte et transport des matières recyclables à partir de janvier 2025 et qu'elle veut se prévaloir de retirer la collecte des matières recyclables de l'option du renouvellement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Schloesser,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser une dépense de 233 152,05 \$, taxes incluses pour le projet TPG 2023-01 - Renouvellement option (1) Services de collecte et de transport des ordures ménagères, des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et encombrants (valorisables), des matières compostables - pour la durée totale d'une année du contrat (du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025).

D'octroyer le contrat à 9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET - TP 2024-18A - REGROUPEMENT MONTRÉAL - CONTRATS SEL DE DÉGLAÇAGE 2024-2025 AO 24-20538

202410-294

7.4

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet - TP 2024-18A - Regroupement Montréal - Contrats sel de déglacage 2024-2025 AO 24-20538.

Considérant l'appel d'offres public 24-20538 de l'Agglomération de la Ville de Montréal.

Considérant que les crédits nécessaires seront disponibles et réservés pour l'achat de sel de déglacage.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics d'adhérer au regroupement d'achats de l'Agglomération.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

D'autoriser une dépense de 251 105,40 \$, taxes incluses pour le projet TP 2024-18A - Regroupement Montréal - Contrats sel de déglacage 2024-2025 AO 24-20538.

D'octroyer le contrat à Compass Minerals Canada corp.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

8.

APPROBATION DE LA LETTRE D'ENTENTE ME 2024-002 INTERVENUE AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL (SCFP - 301) ET L'EMPLOYÉ (MATRICULE 594)

202410-295

8.1

Considérant que selon l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. 0-19), le conseil nommé par résolution les fonctionnaires et employés qu'il juge nécessaires à l'administration de la ville, et fixe leur traitement.

Considérant la recommandation de la Direction des ressources humaines.

Considérant l'entente intervenue entre le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (section 301), la Ville de Montréal-Est et l'employé (matricule 594).

Considérant que le Conseil municipal doit approuver la signature d'une lettre d'entente.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'approuver la lettre d'entente ME 2024-002 entre la Ville de Montréal-Est, le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (section 301) et l'employé (matricule 594).

D'autoriser la directrice générale et la directrice générale adjointe à signer cette lettre d'entente pour la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET À CARACTÈRE SEXUEL, LA DISCRIMINATION ET TOUTE AUTRE FORME DE VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL

202410-296

8.2

Considérant que selon l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. 0-19), le conseil nommé par résolution les fonctionnaires et employés qu'il juge nécessaires à l'administration de la ville, et fixe leur traitement

Considérant le projet de loi 42 qui vise à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail entré en vigueur le 27 mars 2024

Considérant des obligations à mettre en place le 27 septembre 2024 en vertu de cette même loi

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter la Politique sur le harcèlement psychologique et à caractère sexuel, la discrimination et toute autre forme de violence en milieu de travail tel que présentée.

De distribuer, à titre de rappel annuel, ladite Politique à tous les employés et de remettre une copie à tout nouvel employé lors de son embauche.

D'autoriser la Direction générale et la Direction des ressources humaines à en assurer l'application.

D'abroger à toutes fins que de droit la Politique favorisant un milieu de travail sain et sécuritaire et toutes politiques antérieures au même effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

9.

DON À LA LÉGION ROYALE CANADIENNE, FILIALE 173, POUR LA CÉRÉMONIE DU JOUR DU SOUVENIR

202410-297

9.1

Considérant la cérémonie du Jour du Souvenir qui se tiendra le dimanche 10 novembre 2024 à 11 heures.

Considérant la demande de soutien financier de la Légion Royale Canadienne, Filiale 173, pour cet événement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'autoriser un don au montant de 1 450 \$ à la Légion Royale Canadienne, Filiale 173 pour la cérémonie du Jour du Souvenir.

D'autoriser l'affectation d'un montant de 352 \$ au surplus non autrement affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON AU FONDS HUMANITAIRE DE LA FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL, POSTE DE QUARTIER 49 POUR LA 56E JOURNÉE FÈVES AU LARD QUI SE TIENDRA LE 25 OCTOBRE 2024

202410-298

9.2

Considérant que la Fraternité des policiers et policières de Montréal de concert avec le Service de police de la Ville de Montréal organise la 56e Journée Fèves au lard.

Considérant que la 56e Journée Fèves au lard se présente sous la forme d'achat d'un repas de fèves au lard au coût de 8 \$ chacun.

Considérant que les profits amassés par le poste de quartier 49 seront redistribués aux individus victimes de la pauvreté dans notre secteur par l'entremise de l'organisme Action Secours, Vie d'Espoir.

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire contribuer à cet événement en achetant 100 repas au coût de 8 \$ chacun, pour un don totalisant de 800 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De faire un don au montant de 800 \$ au Fonds humanitaire de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, poste de quartier 49 pour la 56e Journée Fèves au lard qui se tiendra le 25 octobre 2024.

D'affecter cette somme au surplus non autrement affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON POUR L'ACHAT D'UNE TABLE POUR LA SOIRÉE À L'ITALIENNE DESJARDINS QUI SE TIENDRA LE 1ER NOVEMBRE 2024 AU CLUB DE GOLF MÉTROPOLITAIN ANJOU

202410-299

9.3

Considérant que le comité des gens d'affaires et des industries de la Pointe-de-l'Île (CGAIPDI) en partenariat avec la Caisse Desjardins de Pointe-aux-Trembles organise une soirée à l'italienne.

Considérant que les fonds recueillis lors de cette soirée seront remis au Centre des Femmes de Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles.

Considérant que madame la mairesse Anne St-Laurent, et messieurs les conseillers Mario Bordeleau, Denis Marcil et Michel Belisle ont manifesté l'intérêt de participer à cet événement.

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire faire l'achat d'une table pour 8 personnes au coût de 1 560 \$ pour les élus ayant manifesté leur intérêt d'y participer.

Considérant que le coût individuel pour participer à cet événement s'élève à 195 \$ par personne et que les conjoints de madame Anne St-Laurent et de messieurs Mario Bordeleau, Denis Marcil et Michel Bélisle assumeront le coût de leur billet respectif qui sera payable directement à l'organisme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De faire un don au montant de 1 560 \$ pour l'achat d'une table pour la Soirée à l'italienne Desjardins qui se tiendra le 1^{er} novembre 2024 au Club de Golf Métropolitain Anjou.

D'autoriser madame la mairesse, Anne St-Laurent, et messieurs les conseillers, Mario Bordeleau, Denis Marcil et Michel Belisle, à représenter la Ville à cette activité et de permettre à l'organisme de libérer les quatre places restantes à la table de la Ville pour vendre ces places individuelles aux conjoints de ces derniers.

D'affecter cette somme au surplus non autrement affecté.

Sur cette proposition, madame la mairesse appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :	ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :
M. le conseiller Michel Bélisle,	M. le conseiller Jean-Paul Dahm,
M. le conseiller Mario Bordeleau,	M. le conseiller Robert Schloesser.
M. le conseiller Denis Marcil.	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DEMANDE DE DON DE L'ORGANISME ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR POUR LA GUIGNOLÉE 2024

202410-300

9.4

Considérant que la Ville de Montréal-Est est un gouvernement de proximité dont l'une des missions est de veiller à offrir une bonne qualité de vie à ses citoyens.

Considérant que la Ville de Montréal-Est reconnaît l'enjeu de défavorisation sur son territoire.

Considérant que l'organisme Action Secours Vie d'Espoir est le seul organisme sur le territoire de Montréal-Est à offrir un service de banque alimentaire.

Considérant que les besoins alimentaires ne sont pas exclusifs à la période des fêtes, mais sont des nécessités de tous les jours

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

De faire un don de 5 000 \$ à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir pour la Guignolée 2024.

D'affecter cette somme au surplus non autrement affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LES RELEVAILLES DE MONTRÉAL AFIN DE MAINTENIR LES SERVICES AUX FAMILLES

202410-301

9.5

Considérant la mission de l'organisme Les Relevailles de Montréal qui est d'accompagner les parents et les personnes en attente d'un enfant dans l'adaptation à la grossesse, à la transition vers la parentalité et à la vie avec un enfant de 0-2 ans.

Considérant que l'organisme Les Relevailles de Montréal demande un soutien financier afin de maintenir les services essentiels auprès des familles vivant en période périnatale.

Considérant que l'organisme Les Relevailles de Montréal demande un soutien financier afin de maintenir le travail de prévention sur les facteurs de risques.

Considérant que l'organisme Les Relevailles de Montréal demande un soutien financier afin de favoriser une meilleure adaptation au rôle parental des parents.

Considérant que l'organisme Les Relevailles de Montréal demande un soutien financier afin de favoriser un meilleur départ dans la vie de l'enfant.

Considérant que l'organisme Les Relevailles de Montréal offre plusieurs options de soutien financier correspondant à une visibilité d'une durée d'un an.

Considérant la recommandation de la Direction sport, loisirs, culture et vie communautaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

De faire un don de 1 000 \$ à l'organisme Les Relevailles de Montréal afin de maintenir les services aux familles.

D'affecter cette somme au surplus non autrement affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE NOUVELLE

11.

CONTRAT POUR LE PROJET - TP 2024-19A - ACQUISITION D'UNE TÊTE DE SOUFFLEUSE USAGÉE 2022 - GRÉ À GRÉ

202410-302

11.1

Considérant que l'acquisition d'une tête de souffleuse est prévue dans le PTI 2025.

Considérant la volonté de la Ville à se procurer une tête de souffleuse afin de maintenir le bon fonctionnement du chargement en tandem.

Considérant le prix sur le marché variant de 250 000 \$ et 310 000 \$, taxes non incluses, comparativement au 180 000 \$ que nous avons obtenus.

Considérant que le deuxième paragraphe de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Montréal-Est peut conclure cet achat auprès de la Ville de Saint-Constant.

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics de se procurer cette tête de souffleuse à 180 000 \$, taxes non incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'autoriser une dépense de 180 000 \$, taxes non incluses pour le projet TP 2024-19A - Acquisition d'une tête de souffleuse usagée 2022 - Gré à Gré et de conclure le contrat avec la Ville de Saint-Constant.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement pour payer cette dépense et de rembourser cet emprunt sur une période de 5 ans.

D'autoriser le directeur des travaux publics à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

12.

Début : 19 h 26 Fin : 19 h 37

Des questions et interventions ont été reçues ou posées par les citoyens suivants durant la séance :

- Madame Diane Blais
- Monsieur Pierre Lebel
- Monsieur Yvan Marsan

LEVÉE DE LA SÉANCE

202410-303

13.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De lever la séance à 19 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ANNE ST-LAURENT
Mairesse

OLIVIER PELLETIER
Greffier
